



association
des salles de réunions
ouvrières
rue des Terreaux-du-Temple 6
1201 Genève
+41 22 731 87 07
admin@asro1918.org
IBAN CH1409000000173383029

Ordre du jour proposé:

1. bienvenue et appel des représentants de membres avec présentation de chacun-e
2. procès-verbal de l'Assemblée jeudi 13 janvier 2022
3. présentation des comptes et rapports de l'organe de vérification *
4. élection du Conseil (à ce jour pas de nouvelles candidatures annoncées)
5. renouvellement affranchisseuse
6. investissement dans un appareillage de vidéoconférence installé en salle L *
7. facturation des suppléments forfaitaires UOG
8. divers

02/11/2023 proces-verbal assemblee ASRO jeudi 2 novembre 2023

Présent-e-s: CARVALHOSA BARBOSA Marlène CGAS; GUILLOT Michel Syndicom; HALLER Jocelyne OASI; REYMOND Claude ASRO; DAMARY Martin SSP-VPOD - GE; CLEMENCE Alain SSP; BRELAZ Marc-Henri SEV-TPG retraités. **Excusé-e-s:** BAILLAT Ariane SSP-VPOD; FISCO Tonio Syndicom; WOODTLI Chantal km207; MAISON Leslie; PERRIN Jean-Pierre.

1. le vice-président Martin souhaite la bienvenue et les participant-e-s se présentent, puis l'ordre du jour est adopté sans modification.
2. procès-verbal de l'Assemblée jeudi 13 janvier 2022: **adopté** sans modification.
3. présentation des comptes et rapports de l'organe de vérification - Marlène demande si l'ASRO voit un problème avec le travail de **mandat** accompli par Claude pour la NUPES qui est une organisation externe. Claude explique le contexte: Louca LERCHE du SSP l'a rencontré au cortège du 1er mai puis lui a demandé si la NUPES pouvait organiser une conférence publique de la candidate pour le giron des Français en Suisse dans les locaux ASRO le mercredi 1er juin 2022 à 19h avec notamment Rémy PAGANY. Le lendemain, après avoir appris que les soutiens à la candidate n'arrivaient pas à réaliser l'envoi de sa déclaration avec les adresses remises par le Consulat, il s'est proposé de réaliser des listes de diffusion pour plusieurs dizaines de milliers de destinataires au prix de 85 CHF de l'heure; la location de la salle a rapporté 48 CHF et son travail 477 CHF. Alain trouve qu'il n'y a pas de problème dans la mesure où ce fut occasionnel. Claude s'engage à mieux **formaliser** dorénavant ce type d'activité avec une communication au Conseil. Suit une discussion sur l'éventualité de modifier l'art. 2 des statuts en supprimant après les mots après économiques dans le texte «des salles pour y tenir leurs réunions corporatives et économiques, à l'exclusion de toutes réunions politiques, religieuses ou contraires à l'ordre public.» Alain nous annonce qu'il préparera pour la prochaine assemblée une modification de l'art. 2 des statuts.
Après lecture du **rapport** de vérification constatant un bénéfice de 3214,15 CHF, Alain suggère que l'on envisage une **redistribution** aux membres s'il devient régulier. Claude n'y voit pas d'inconvénient, mais signale que le plus souvent on préfère une réfection des locaux ou du remplacement de matériel.
Les **comptes** sont adoptés par consensus et décharge est donnée à qui de droit.
4. élection du Conseil - à ce jour pas de nouvelles candidatures annoncées mais Marlène annonce que bientôt elle ne travaillera plus pour CGAS. Les titulaires sont reconduits dans leur fonction. Claude suggère toutefois que les membres propose une **3e personne pour la vérification**, ce qui faciliterait sa réalisation à deux en évitant la tenue statutairement tardives de l'assemblée ordinaire.
5. renouvellement affranchisseuse - l'assemblée décide d'acquérir la machine de seconde main ProBase30 qui sera amortie en deux ans dès l'année prochaine.
6. appareillage de vidéoconférence installé en salle L - Martin présente rappelle les investigations à ce sujet, nous disposons d'un devis de 5000 CHF, cet équipement pourrait réduire le recours aux salles de l'UOG. Marlène indique que la CGAS souhaite plus particulièrement pouvoir **projeter sur écran** et qu'un beamer lui suffirait. Claude indique que tant un nouveau beamer installé au plafond qu'un grand écran de vidéoconférence nécessiteront préalablement de tirer une ligne réseau RJ45 et un raccordement 220 volts, coûts d'installation qui pourront être en charge par le budget ordinaire. Ce point est ajourné pour la prochaine séance et le SSP viendra avec une proposition d'apport **substantiel** pour nous convaincre de participer à cet investissement.
7. facturation des suppléments forfaitaires UOG - les membres concernés sont d'accord d'**honorer** les montants résultants des calculs avec coefficients présentés par l'administrateur pour l'année 2022. Il effectuera un versement de 2405.15 CHF à l'UOG en lui indiquant que les convenances du message de José du 30 octobre (validation des formules de décomptes avec coefficients établis par la base de données ASRO + 96h forfaitaires pour 2600 CHF par an + facturation directe à ASRO des réservations excédentaires) sont **ratifiées**. Claude soumettra ensuite au Conseil une mise à jour du «Contrat forfaitaire de réservations des salles de l'UOG» pour signature par les parties.
8. divers - Martin signale l'existence de l'**affiche** du « Règlement des salles de 1918» derrière une des portes des armoires du couloir dont jouit le SSP. Il est décidé d'une faire une numérisation pour nos archives et de remettre l'original à sa place, avec une étiquette invitant à la conserver dans le meilleur état possible.
L'assemblée fixe les **prochaines** délibérations au 11 avril, 31 octobre ou éventuellement 07 novembre 2024.
Claude rappelle que l'usage veut qu'après une vérification, un repas soit offert aux personnes y ayant contribué. Cette tâche représente approximativement 1,5 heure d'études avant la séance et 1,5 autre avec les classeurs et l'administrateur proche d'un ordinateur pour au besoin fournir les PDF justificatifs. Il propose que dorénavant l'association verse une **indemnité** de 150 CHF aux vérificatrices et vérificateurs ayant assumé la charge : adopté.

Martin lève la séance vers 13h.

Procès-verbal réalisé par Claude

APRES LA SEANCE

Michel de syndicom signale qu'il souhaite offrir à ses membres la faculté de faire remplir leur **déclaration d'impôt** par une personne qualifiée. Claude lui fournira les contacts du SEV-TPG retraités qui offre depuis des lustres ce type de prestation: un spécailliste dispose de la celluke K et des outils informatiques que le syndicat y a installé; pendant un mois il y tient une permanence pour recevoir sur rendez-vous les personnes qui s'annoncent à lui ou au syndicat. Peut-être conviendrait-il de se coordonner avec le SSP pour bénéficier d'économies d'échelles ? Par ailleurs, ce type de rapport aux membres permettrait sans doute de mettre à jour leurs coordonnées dans les fichiers de données syndicales les concernant.